

Fiche produit imprimée le 28/4/2014



ACTARA

Fiche actualisée le 27/04/2014



Actara®




ACTARA est un insecticide multicultures, destiné au traitement des parties aériennes dans la lutte contre les insectes piqueurs suceurs des pommiers, de la pomme de terre, des cultures légumières, du tabac et des PPAMC non alimentaires. Il est aussi destiné à la lutte contre le doryphore sur aubergine, pommes de terre et tomate.

Fiche Produit

Caractéristiques générales

Type de traitement	TRAITEMENT INSECTICIDE
N° d'AMM	2090091
Composition	25 % thiaméthoxam
Famille(s) chimique(s)	Néonicotinoïdes (classe des thianicotinyls)
Formulation	WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)
Mode d'action	Systémique Translaminaire Ingestion Action de choc
Mode d'application	

Informations réglementaires

Classement de la formulation	N Dangereux pour l'environnement 
Phrase(s) de risque	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conseil(s) de prudence	Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Ne pas semer une culture suivante mellifère moins de trois mois et demi après un traitement. Ne pas traiter si une culture adjacente est en fleur au moment du traitement à une distance inférieure à 20 mètres pour pommier ou 5 mètres pour les autres cultures. Ne pas utiliser en traitement foliaire une préparation contenant une substance de la famille chimique des néonicotinoïdes si la culture a déjà été traitée au sol avec une préparation contenant une substance

	<p>de la même famille chimique.</p> <p>Porter des gants et un vêtement de protection approprié et un appareil de protection oculaire pendant toutes les phases de manipulation de la préparation.</p> <p>Pour les usages sous serre, ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.</p> <p>Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation ACTARA ou tout autre produit contenant du thiaméthoxam uniquement au printemps pour les cultures de laitue, scarole, frisée, et PPAMC non-alimentaires.</p> <p>Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer la préparation ACTARA ou tout autre produit contenant du thiaméthoxam ou de la clothianidine sur plus d'une culture la même année dans la même parcelle.</p> <p>Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.</p> <p>S2/13 Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.</p> <p>S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.</p> <p>S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.</p> <p>S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.</p> <p>S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.</p> <p>Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.</p> <p>Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en pommier et 5 mètres pour les autres cultures par rapport aux points d'eau.</p> <p>Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas introduire de plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles dans la rotation culturale ou appliquer des mesures permettant de limiter l'exposition des abeilles.</p> <p>Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudat, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p>
Délai de rentrée	24 Heures

Conditions d'emploi

Précautions à prendre pour l'utilisateur	<p>De façon générale, éviter le contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires. Eviter le contact de la bouche avec le produit ou les mains souillées : notamment ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger, ne pas déboucher une buse en soufflant.</p> <p>*Lors de la préparation se protéger avec des lunettes ou une visière, des gants en nitrile, un masque équipé d'un filtre mixte contre vapeurs et particules (marqué A2P3).</p> <p>*Lors de l'application, adapter votre protection selon le risque de contact avec les embruns, veiller en particulier au cas de l'utilisation d'un appareil à main, d'une application sous abri ou avec un tracteur sans cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les parties du corps concernées : vêtement couvrant les bras et les jambes (combinaison ou veste / pantalon étanches en cas de ruissellement), la combinaison doit recouvrir les gants et les bottes - En cas d'embruns en
-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	hauteur, porter un chapeau ou capuche, des lunettes ou visière et un masque (Type A2P3)
Précautions à prendre pour l'environnement	<p>En été, l'utilisation de produits sélectifs des prédateurs naturels permet d'éviter de nouvelles interventions.</p> <p>Ne pas appliquer durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.</p> <p>En arboriculture : avant traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aérienne en fleurs ou avec production d'exsudats, ne pas utiliser dans les vergers si le couvert végétal est composé de plantes attractives qui risquent de fleurir après le traitement.</p> <p>ne pas traiter si une culture adjacente est en fleur au moment du traitement à une distance inférieure à 20m pour les pommiers et 5 m pour les autres cultures.</p> <p>ne pas semer de culture suivante mellifère mois de trois mois et demi après le traitement.</p>
Préparation de la bouillie	<p>remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3 en mettant l'agitateur en marche et verser la quantité d'ACTARA.</p> <p>chargement par le haut : enlever l'éventuel tamis avant de verser ACTARA</p> <p>chargement par un bac incorporateur : verser directement ACTARA dans le bac vide</p> <p>compléter le remplissage de la cuve. maintenir l'agitation jusqu'à la fin du remplissage et pendant le traitement</p>
Conditions particulières de mise en œuvre	<p>en cas de mélange autorisé avec un autre produit, attendre la dispersion complète de ACTARA avant d'introduire l'autre produit.</p> <p>arboriculture : Adapter la pulvérisation à la forme de conduite des arbres fruitiers</p>
Pulvérisation	Faire une pulvérisation uniforme et homogène sur l'ensemble de la végétation pour assurer une couverture complète du feuillage. Eviter le ruissellement.
Type de buses	
Volume d'eau	En arboriculture : bien adapter volume et pression au type de pulvérisation et au volume de végétation
Pression	Adapter la pression à chaque type de pulvérisation.
Délai sans pluie	temps de séchage de la bouillie
Mélanges	Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site : http://e-phy.agriculture.gouv.fr
Commentaire sur les préconisations et le mode d'emploi	
Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage	Reportez-vous à l'étiquette

Préconisations

Pour la culture Aubergine

Délai avant Récolte (DAR)	3 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Aleurodes (Bemisia tabaci)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	sous serre : efficace sur le premier stade larvaire des aleurodes, s'intègre dans un programme de lutte intégrée. Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	sous serre : efficace sur le premier stade larvaire des aleurodes, s'intègre dans un programme de lutte. Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Doryphores

Dose préconisée	0.08 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Appliquer en pré-floraison

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Appliquer en pré-floraison

Pour la culture Concombre

Délai avant Récolte (DAR)	3 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Aleurodes (Bemisia tabaci)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Pour la culture Laitue

Délai avant Récolte (DAR)	7 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	application uniquement au printemps (20/3 au 21/6) - Une application de thiaméthoxam (foliaire ou protection de semence) sur une culture par hectare et par an
Commentaires	Ne pas appliquer en traitement foliaire une préparation contenant une substance active de la famille des néonicotinoïdes en cas de protection de semence avec CRUISER 600 FS

Pour la culture Piments

Délai avant Récolte (DAR)	3 Jours 7 jours sous serres
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m

Nombre d'applications maximum	1 /an
--------------------------------------	-------

[Aleurodes \(Bemisia tabaci\)](#)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

[Aleurodes \(Trialeurodes vaporariorum\)](#)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

[Pucerons](#)

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : sous serre, ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Pour la culture Poivron

Délai avant Récolte (DAR)	3 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

[Aleurodes \(Bemisia tabaci\)](#)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

[Aleurodes \(Trialeurodes vaporariorum\)](#)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

[Pucerons](#)

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	sous serre : s'intègre dans un programme de lutte intégrée. application avant les lâchers des auxiliaires (respecter les délais des fournisseurs d'auxiliaires)

Pour la culture Pomme de Terre

Délai avant Récolte (DAR)	7 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	3 /an

Doryphores

Dose préconisée	0.08 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Application au seuil de 1 à 2 foyer sur 1000 M ² Application sur jeunes larves (taille d'un grain de blé : L1 à L3) Renouveler l'application si seuil de nouveau atteint

Pucerons

Dose préconisée	0.08 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Application au seuil de nuisibilité (50% des folioles présentant au moins un puceron) à renouveler si ce seuil est à nouveau atteint. Sur plants : respecter les préconisations de votre technicien - cadence 14 jours en programme - A associer systématiquement avec les huiles blanches de pétrole.

Pour la culture Pommier

Délai avant Récolte (DAR)	14 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 20 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Pucerons lanigères

Dose préconisée	0.03 kg/hl
Période d'utilisation	en mai et juin, pour une meilleure efficacité utiliser ACTARA de manière préventive, c'est à dire dès que possible après le stade chute des derniers pétales.

Commentaires	En fonction du niveau d'infestation de puceron lanigère, l'efficacité peut être insuffisante, une surveillance de la parcelle est donc impérative après cette application et en cas de remontés de population, il est nécessaire de procéder à un deuxième traitement avec un autre produit
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour la culture PPAMC Plantes Parfum Arom Médic Condim.

Délai avant Récolte (DAR)	7 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	application uniquement au printemps (20/3 au 21/6) -
Commentaires	Limite d'emploi : Uniquement PPAMC non alimentaire -

Pour la culture Scarole, Frisée

Délai avant Récolte (DAR)	7 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	Application uniquement au printemps (20/3 au 21/6) Abris et P.Champs
Commentaires	Ne pas appliquer de néonicotinoïdes en foliaire si les semences sont protégées avec CRUISER 600FS Une application de thiaméthoxam (foliaire ou protection de semence) sur une culture par hectare et par an

Pour la culture Tabac

Délai avant Récolte (DAR)	7 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	Appliquer précocément ACTARA pour profiter pleinement de la systémie et de sa durée d'action -
Commentaires	Limite d'emploi : Respecter un délai de 21 jours entre la dernière application et la floraison

Pour la culture Tomate

Délai avant Récolte (DAR)	3 Jours
Zone non traitée (ZNT)	Organismes aquatiques : 5 m
Nombre d'applications maximum	1 /an

Aleurodes (Bemisia tabaci)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum)

Dose préconisée	0.4 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Limite d'emploi : Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs

Doryphores

Dose préconisée	0.08 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	

Pucerons

Dose préconisée	0.2 kg/ha
Période d'utilisation	
Commentaires	Tomate industrie : utiliser sur pucerons dès la plantation et respecter un délai de 21 jour entre l'application et le début floraison. Limite d'emploi : Ne pas utiliser en période de floraison et de production d'exsudats

Pour les produits en association, consulter leur fiche technique. En cas de mélange de ces produits, la plus forte valeur pour chacun des critères (DAR, ZNT, délai de

rentrée) s'applique.

Usages homologués

Culture	Usage	Dose homologuée
Aubergine	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Aubergine	Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Aubergine	Doryphores (Application en pré-floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.08 kg/ha
Aubergine	Pucerons BBCH Min : 20 (Application en pré-floraison à partir du stade BBCH 20. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.2 kg/ha
Concombre	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Concombre	Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Concombre	Pucerons (Autorisé uniquement sous serre. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.2 kg/ha
Laitue	Pucerons (Application au printemps uniquement.)	0.2 kg/ha
Piments	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) BBCH Min : 20 (Traitement autorisé uniquement pour les usages sous serre et hors sol. Application en pré-floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.4 kg/ha
Piments	Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>) (Traitement autorisé uniquement pour les usages sous serre et hors sol. Application en pré-floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.4 kg/ha
Piments	Pucerons BBCH Min : 20 (Application en pré-floraison.	0.2 kg/ha

	Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	
Poivron	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) (Autorisé également sur piments. Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Poivron	Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>) (Autorisé également sur piments. Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Poivron	Pucerons (Autorisé également sur piments. Autorisé sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs. Autorisé en extérieur pour les applications après floraison)	0.2 kg/ha
Pomme de Terre	Doryphores (Respecter un délai de 21 jours entre la dernière application et le début de la floraison.)	0.08 kg/ha
Pomme de Terre	Pucerons (Respecter un délai de 21 jours entre la dernière application et le début de la floraison.)	0.08 kg/ha
Pommier	Pucerons lanigères (Autorisé en extérieur pour les applications après floraison uniquement sur feuillage développé. Ne pas utiliser si le couvert végétal est composé de plantes attractives qui risquent de fleurir après le traitement.)	0.03 kg/hl
PPAMC Plantes Parfum Arom Médic Condim.	Pucerons (Autorisé uniquement sur PPAMC non alimentaire. Autorisé sous serre et abris. Autorisé pour les cultures de plein champ non conduites à floraison, uniquement pour une application au printemps. Autorisé pour les cultures de plein champ conduites jusqu'à la floraison et au-delà, uniquement pour une application au printemps en post-floraison.)	0.2 kg/ha
Scarole, Frisée	Pucerons (Application au printemps uniquement.)	0.2 kg/ha
Tabac	Pucerons	0.2 kg/ha
Tomate	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha

Tomate	Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum) (Autorisé uniquement sous serre et hors-sol. Ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs.)	0.4 kg/ha
Tomate	Doryphores (Application en pré-floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.08 kg/ha
Tomate	Pucerons BBCH Min : 20 (Application en pré-floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison.)	0.2 kg/ha

Mentions légales

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

ACTARA® - AMM N° 2090091 - Composition : 25 % thiaméthoxam * - N Dangereux pour l'environnement R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Ne pas semer une culture suivante mellifère moins de trois mois et demi après un traitement. Ne pas traiter si une culture adjacente est en fleur au moment du traitement à une distance inférieure à 20 mètres pour pommier ou 5 mètres pour les autres cultures. Ne pas utiliser en traitement foliaire une préparation contenant une substance de la famille chimique des néonicotinoïdes si la culture a déjà été traitée au sol avec une préparation contenant une substance de la même famille chimique. Porter des gants et un vêtement de protection approprié et un appareil de protection oculaire pendant toutes les phases de manipulation de la préparation. Pour les usages sous serre, ne pas traiter s'il est prévu d'introduire des pollinisateurs. Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation ACTARA ou tout autre produit contenant du thiaméthoxam uniquement au printemps pour les cultures de laitue, scarole, frisée, et PPAMC non-alimentaires. Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer la préparation ACTARA ou tout autre produit contenant du thiaméthoxam ou de la clothianidine sur plus d'une culture la même année dans la même parcelle. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage. S2/13 Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en pommier et 5 mètres pour les autres cultures par rapport aux points d'eau. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas introduire de plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles dans la rotation culturale ou appliquer des mesures permettant de limiter l'exposition des abeilles. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudat, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles.

© Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



Urgences

En cas d'urgence appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe) - En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81 Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264